

# COVID-19

politique.union@sonapresse.com

## Covid-19 : comme un air de liberté retrouvée

Rudy HOMBENET ANVINGUI  
Libreville/Gabon

Il est 17h tapantes quand Joris et ses frères font leur entrée dans un troquet situé à Okala-Carrière. Longtemps resté fermé en raison des mesures édictées par le gouvernement, ce bar-dancing a enfin rouvert ses portes au public, au lendemain du discours du président de la République, annonçant l'assouplissement des mesures gouvernementales dans le cadre de la lutte contre le Covid-19. Témoins de ce souffle de liberté retrouvée, les tables sont dressées et les chaises enfin alignées sur les trottoirs, ou sur des terrasses de bois grignotant les places de stationnement. Là, les haut-parleurs crachent d'assourdissants décibels et témoignent de l'allégresse du gérant de ce bistrot qui, à cette heure, compte un nombre important de clients. Joris et ses frères se pressent de commander des boissons alcoolisées. "Le couvre-feu est passé de 18h à 21h. On peut respirer", soupire-t-il en levant les bras vers le ciel en guise de remerciements au Divin qui aurait probablement

plaidé pour sa cause. Après trois mois de restrictions corsées, il est possible enfin "d'échanger en toute convivialité entre frères, collègues et amis autour d'un verre".

Anoncé vendredi soir par le chef de l'Etat, la batterie de mesures imposées le 13 février dernier a été allégée. Ouverture des restaurants, bars, salles de sport et de jeux mais, surtout, décalage du couvre-feu à 21h. Une annonce très attendue par les populations qui, dès le lendemain, ont manifesté leur enchantement de fort belle manière. Comme s'ils célébraient encore le Nouvel An. Et peu leur importe les précisions du gouvernement sur la date de mise en application de ces mesures. L'allègement est là, c'est l'essentiel.

Les cafés et les restaurants sont de nouveau autorisés à servir leurs clients, avec une bonne aération, sous présentation d'un test de négativité au Covid-19 ou d'un carnet de vaccination. Une bouffée d'oxygène partielle pour un secteur durement touché par la crise sanitaire. Ali, propriétaire du café Bararosa à Louis, se réjouit de cette annonce qui intervient alors qu'il était sur

le point de fermer définitivement les portes de sa structure. "Incapable de régler toutes mes charges, je comptais fermer et tout revendre ce mois de juin", témoigne-t-il.

Ne pas baisser la garde \* Ce samedi, il a enfin revu la clientèle qu'il a perdue depuis le début de la crise. Il espère retrouver la même ambiance dans les tout prochains jours. Le restaurant mitoyen, quant à lui, attend les derniers clients du jour. L'heure du couvre-feu a été revue et entre en vigueur ce samedi, se réjouit un serveur. Il reste confiant et rêve de jours meilleurs. "Je ne m'attendais pas à recevoir plus de 10 personnes aujourd'hui. Beaucoup savent pas que les mesures sont effectives dès ce soir. Dès lundi l'ambiance pourrait être différente", nous rassure le monsieur, l'air confiant.

S'il est vrai que notre pays a enfin pu surmonter la deuxième vague, qui s'est montrée plus virulente avec des effets néfastes sur l'économie, il faut espérer que cet allègement insuffle une dynamique aux opérateurs à l'agonie et aux populations qui suffoquaient du fait de restrictions devenues paralysantes. Cet allègement in-

**CONDENSÉ DE L'ALLÈGEMENT DES MESURES DE LUTTE CONTRE LA COVID-19**

- La durée de la validité des tests PCR passent de 14 jours uniquement pour les personnes circulant dans le Grand Libreville. Pour les voyages en provinces, la durée de validité des tests est de 5 jours.
- Les personnes totalement vaccinées sont exemptes de tests à compter du 14e jour après la 2e dose.
- Le couvre-feu est passé de 21 heures à 5 heures du matin depuis le samedi 29 mai dernier. Les personnes vaccinées ne sont pas assujetties au couvre-feu et peuvent donc circuler librement à condition de présenter la preuve de leur vaccination.
- Les rassemblements sont toujours limités à 30 personnes
- Les laissez-passer ont désormais un QR Code
- Les restaurants et les bars sont autorisés à ouvrir jusqu'à 20h30 sur présentation d'un test PCR négatif d'une validité de 14 jours ou de la présentation d'un carnet de vaccination.
- Les salles de sport et les salles de jeux sont désormais ouvertes, mais conditionnées à la présentation d'un test PCR négatif ou d'un carnet de vaccination.
- La mise en place de la quarantaine de 24 heures des passagers internationaux concernant ceux arrivant de l'étranger, gabonais y compris. Les voyageurs devront passer 24 heures dans un hôtel de la place en attendant les résultats du test PCR fait à leur arrivée. Cette mesure prendra effet à compter du 15 juin.
- Les mesures restrictives concernant les transports aériens, maritimes et routiers restent inchangées.

© O. MAIXANT MOUSSAVOU

tervient à la veille des vacances de fin d'année et apporte un véritable vent de liberté. Il reste que les consignes demeurent les mêmes : obligation du port du masque et respect des gestes barrières.

En effet, le gouvernement compte poursuivre la campagne de vaccination pour que le dé-

confinement soit viable et progressif. D'autant que tant qu'on n'a pas un niveau de couverture vaccinale adéquat, il paraît plus prudent de maintenir cette obligation de port du masque, de même que distanciation sociale. Car si la circulation du virus a diminué depuis quatre semaines, elle est loin d'avoir disparu.

## Retour à une vie quasi normale pour les

Prissilia M MOUITY  
Libreville/Libreville

Si la vie était à l'arrêt pendant un an, il est évident que l'espoir renaît. Grâce au vaccin, les personnes immunisées s'acheminent vers une vie normale et certaines activités deviennent moins risquées. Même si les spécialistes recommandent le maintien des gestes barrières. Exemptées de certaines mesures restrictives en vigueur, les personnes vaccinées peuvent reprendre progressivement le cours d'une vie

normale, circuler librement pendant et en dehors des heures de couvre-feu. C'est, entre autres, la décision prise le 28 mai dernier par le président de la République, Ali Bongo Ondimba.

"Les personnes vaccinées seront exemptées de certaines restrictions en vigueur. Elles pourront notamment circuler librement pendant le couvre-feu, à l'intérieur du pays et dans certains lieux publics, ou encore participer sans contraintes aux réunions de culte et aux activités sportives", avait précisé le chef de

l'Etat lors de son allocution. Ce sont donc au total 12 949 personnes vaccinées, réparties dans les provinces de l'Estuaire (11 986 personnes), du Haut-Ogooué (594 personnes), de l'Ogooué-Maritime (962), de la Ngounié (256), du Woleu-Ntem (157)... qui vont jouir de ces exemptions, dans les prochains jours, d'autant qu'elles sont moins exposées au risque de contamination. Il apparaît clairement que le vaccin, cette arme essentielle dans la lutte contre le coronavirus, a constitué une aide décisive pour les autorités sa-

nitaires et le gouvernement gabonais, dans l'allègement de certaines mesures sanitaires, sans craindre le risque d'une nouvelle vague épidémique. Le vaccin étant un moyen efficace de protéger les populations et les personnes fragiles des formes graves du virus, mais aussi de réduire, voire briser, la chaîne de contamination.

Et, au regard des dernières informations sanitaires, on peut considérer que les résultats obtenus deux mois après le lancement de la campagne de vaccination au Gabon sont

encourageants. Même si le fait d'être vacciné n'empêche pas de contracter le virus, on constate qu'il fait reculer la maladie grâce à sa capacité à la prévenir. Aussi, grâce à cette stratégie de riposte, plusieurs activités à l'arrêt depuis un an reprennent leur cours. C'est le cas notamment des bars, des salles de jeux, des lieux de restauration et autres lieux publics qui rouvrent leurs portes aux vaccinés. De quoi inciter les populations à se faire massivement vacciner.

politique.union@sonapresse.com



Image prise en 2019 souligne presque ce qui s'est passé dès l'annonce du président de la République.

## Allègements : les non-dits



Photo: DR/L'Union

Line Renette ALOMO  
Libreville/Gabon

“**A** USSI, ai-je décidé d’alléger plusieurs mesures prises dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire.” Ainsi s’exprimait Ali Bongo Ondimba au soir du 28 mai, décidant de baisser d’un cran les mesures de lutte contre le Covid-19. Le numéro un gabonais indiquant à toutes fins utiles que son gouvernement apporterait toutes les précisions utiles pour une meilleure compréhension par tous de ce à quoi il fallait s’attendre désormais.

Si le verbe alléger a soulagé tout le monde, il n’en demeure pas moins que le gouvernement de Rose Christiane Ossouka Raponda n’a pas levé toutes les zones d’ombres entourant ces allègements. Des précisions apportées, il subsiste des non-dits à élucider. Ainsi concernant les voyageurs internationaux pour qui les mesures ont plutôt été durcies, parce que devant dorénavant observer une quarantaine de 24h dans des établissements hôteliers, il n’a pas été défini par qui est pris en charge la facture de ce séjour. Autre chose concerne les salles de jeux, sachant qu’elles sont de différentes natures. L’on a notamment celles pour adultes et

d’autres pour les tout-petits qui subissent tous les effets induits du Covid. Il serait utile que l’exigence de présentation d’un test PCR négatif soit là aussi détaillée. Il ne sera pas inutile de dire expressément si les enfants, en déterminant jusqu’à quel âge, doivent aussi présenter un test PCR. D’autant que l’on se souvient que les brigades du Copil sont promptes à la sanction, souvent sans passer par la case sensibilisation au grand dam des opérateurs économiques du secteur.

Sachant, si l’on suit les explications données par le ministre de la Santé, Guy-Patrick Obiang Ndong, que la deuxième dose de vaccin ne protège celui qui l’a reçue que 14 jours après l’injection, élargir l’exemption de la quarantaine à la détention d’un carnet de vaccination n’est-il pas un risque d’importation une fois encore de la maladie ? Et suivant la même logique, quand on sait que les immunisés peuvent être porteur du virus, les dispenser de la quarantaine n’est-il pas un autre gros risque ?

Fort heureusement, le gouvernement dispose de 15 jours, avant l’entrée en vigueur de certaines de ces nouvelles mesures pour expliciter ce qui doit l’être pour lever toutes les équivoques.

## vaccinés

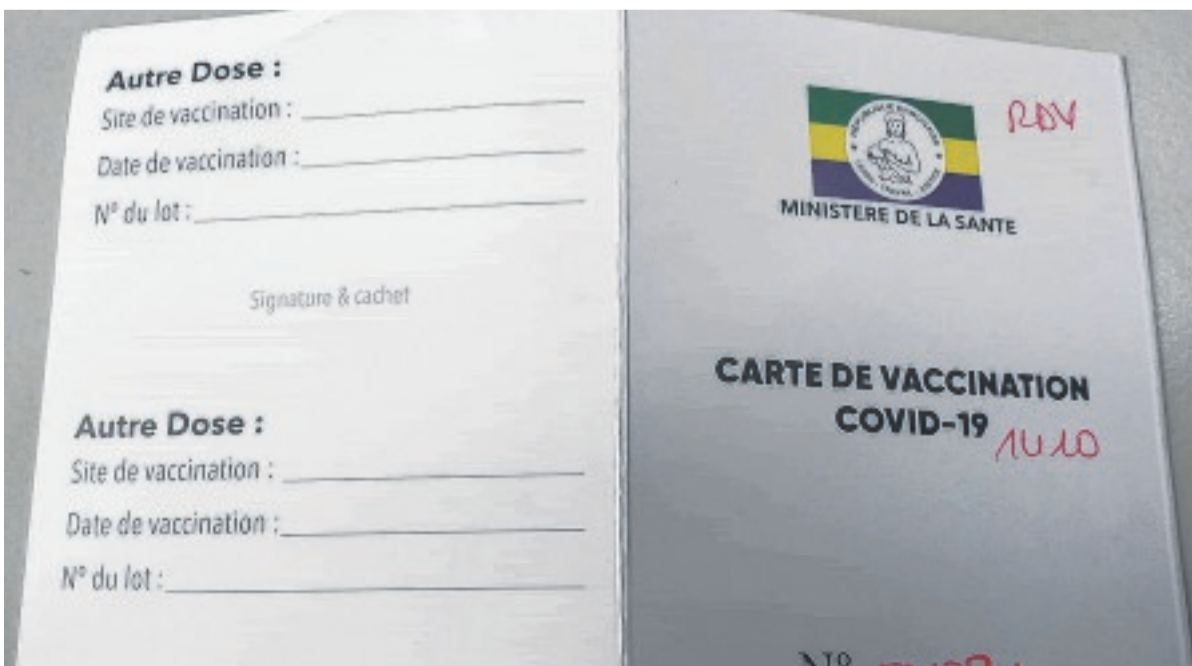


Photo: H.N.M